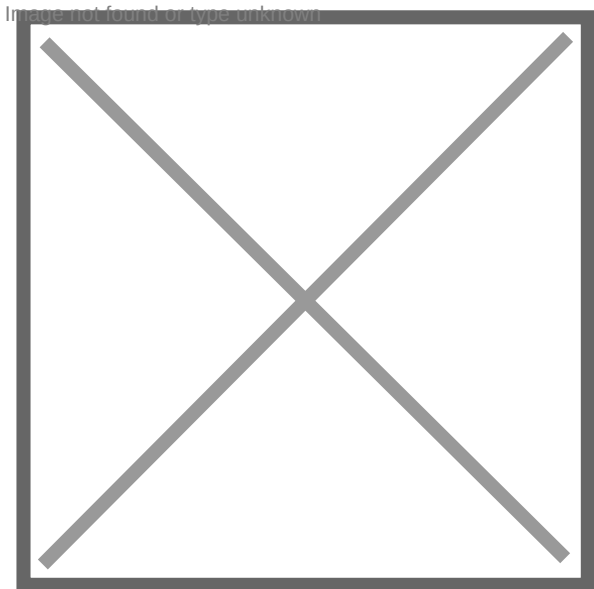




Libre concurrence agence immobilière

Par **fanfan23**, le **12/07/2012** à **10:53**

Bonjour,
Nous avons mis notre maison en vente en signant des mandats simples dans 3 agences.
Nous avons reçu une offre d'achat de l'agence A. Nous l'avons refusé.
Les acheteurs se sont mis en relation avec l'agence B, qui réclame des honoraires moins élevés.
Ils sont donc en mesure de proposer via l'agence B une offre qui nous conviendrait.
Peut on conclure sans crainte pour nous ou les acquéreurs?
En sachant que l'article 3 du mandat stipule : "... et m'interdit de vendre le bien sans le concours de l'agent immobilier A, à un acquéreur qu'il m'aura présenté ou signalé..."
Merci pour votre réponse